

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/131 à 2024/153

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du cinq décembre deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET – Monique LEROY, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASSELLI – M. Philippe LEMIERE– Mme Nouria BELAYACHI – Mme Mylène GLORIAN - Mme Anne LEDUC - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY –Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER – M. Romain FYVEY – M. Philippe DUEZ - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE

Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE

Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC

Monsieur Philippe DUEZ a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 12 décembre 2024

DELIBERATION

2024/ 145 - ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR 2025.

La Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et Lomme réaffirment leur volonté d'offrir aux habitants des équipements et des services publics communaux de proximité et de qualité.

La démarche de mise en adéquation des tarifs avec la qualité des services offerts doit être poursuivie, tout en restant attentif au fait de fixer une tarification accessible à tous.

Compte tenu du contexte inflationniste persistant qui fragilise les ménages, il est proposé de maintenir dans leur quasi-totalité les tarifs appliqués aux associations et résidents Lille-Lomme-Hellemmes.

En revanche, une augmentation proportionnée est proposée pour certaines catégories d'usagers (tels que les professionnels, les associations et particuliers non-résidents) et sur des prestations particulières (telles que la mise à disposition de personnel, la location de grands espaces et les prestations de nettoyage et d'enlèvement de dépôts sauvages).

Ainsi, il est proposé d'actualiser le recueil tarifaire des services municipaux et de le rendre applicable au 1er janvier 2025, sauf indication d'une date d'application différente.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ♦ **VALIDER** les tarifs des services municipaux à compter des dates mentionnées dans le recueil tarifaire joint en annexe de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Publié le

26/12/2024



Le Maire de Lomme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Homme

Prestations municipales à l'enfance

Restauration scolaire – Lomme

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2024.

Tarifs fréquentation exceptionnelle : majoration de 50 %

Catégories		Tarif rentrée scolaire 2023/2024	Tarif rentrée scolaire 2024/2025	Tarif rentrée scolaire 2023/2024 NON RESERVE	Tarif rentrée scolaire 2024/2025 NON RESERVE
Lillois, Lommois et Hellemmois					
Quotient familial					
Catégorie					
1	0 à 404	0,50 €	0,50 €	0,75 €	0,75 €
2	405 à 444	0,63 €	0,63 €	0,95 €	0,95 €
3	445 à 484	0,75 €	0,75 €	1,13 €	1,13 €
4	485 à 524	1,00 €	1,00 €	1,50 €	1,50 €
5	525 à 569	1,23 €	1,23 €	1,85 €	1,85 €
6	570 à 629	1,47 €	1,47 €	2,21 €	2,21 €
7	630 à 709	1,70 €	1,70 €	2,55 €	2,55 €
8	710 à 809	1,92 €	1,92 €	2,88 €	2,88 €
9	810 à 929	2,27 €	2,27 €	3,41 €	3,41 €
10	930 à 1249	2,65 €	2,65 €	3,98 €	3,98 €
11	1250 à 1499	2,91 €	2,91 €	4,37 €	4,37 €
12	1500 à 1999	3,19 €	3,19 €	4,79 €	4,79 €
13	2000 à 2499	3,73 €	3,73 €	5,60 €	5,60 €
14	2500 à 2999	4,26 €	4,26 €	6,39 €	6,39 €
15	3000 et +	4,82 €	4,82 €	7,23 €	7,23 €
16	Extérieurs	5,77 €	5,77 €	8,66 €	8,66 €
	Tarif adulte	4,20 €	4,20 €	6,30 €	6,30 €

PARTICIPATION DES FAMILLES APPORTANT LE REPAS (Projet d'Accueil Individualisé)

Dans le cadre des Projets d'Accueils Individualisés (PAI : accueil en restauration scolaire uniquement, d'enfants souffrant d'allergies ou intolérances alimentaires), en cas de nécessité de fourniture de panier-repas par les parents, la diminution des tarifs correspond à la non consommation du repas collectif. Une partie du coût du fonctionnement de la prestation, (dont l'encadrement, les frais de structure, etc...) est cependant facturé.

Catégories		Tarif rentrée septembre 2023/2024	Tarif rentrée septembre 2024/2025	Tarif rentrée scolaire 2023/2024 NON RESERVE	Tarif rentrée scolaire 2024/2025 NON RESERVE
Lillois, Lommois et Hellemois					
1	000-404	0,30 €	0,30 €	0,45 €	0,45 €
2	405-444	0,38 €	0,38 €	0,57 €	0,57 €
3	445-484	0,45 €	0,45 €	0,68 €	0,68 €
4	485-524	0,60 €	0,60 €	0,90 €	0,90 €
5	525-569	0,74 €	0,74 €	1,11 €	1,11 €
6	570-629	0,88 €	0,88 €	1,32 €	1,32 €
7	630-709	1,02 €	1,02 €	1,53 €	1,53 €
8	710-809	1,15 €	1,15 €	1,73 €	1,73 €
9	810-929	1,36 €	1,36 €	2,04 €	2,04 €
10	930-1249	1,59 €	1,59 €	2,39 €	2,39 €
11	1250-1499	1,75 €	1,75 €	2,62 €	2,62 €
12	1500-1999	1,91 €	1,91 €	2,87 €	2,87 €
13	2000-2499	2,24 €	2,24 €	3,36 €	3,36 €
14	2500-2999	2,56 €	2,56 €	3,83 €	3,83 €
15	3000 et +	2,89 €	2,89 €	4,34 €	4,34 €
16	extérieurs	5,19 €	5,19 €	7,79 €	7,79 €

Garderies éducatives et accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H) – Homme

Délibération n°24/410 du 20/06/2024. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2024.

Catégorie	Quotient familial	Garderies éducatives du matin 2023/2024	Garderies éducatives du matin 2024/2025	Garderies éducatives du soir 2023/2024	Garderies éducatives du soir 2024/2025	Garderies éducatives du mercredi soir ou des matins et soirs des vacances 2023/2024	Garderies éducatives du mercredi soir ou des matins et soirs des vacances 2024/2025
Pour Lillois Lommois Hellemois							
1	0 à 404	0,38 €	0,38 €	0,58 €	0,58 €	0,25 €	0,25 €
2	405 à 444	0,68 €	0,68 €	1,05 €	1,05 €	0,45 €	0,45 €
3	445 à 484	0,68 €	0,68 €	1,05 €	1,05 €	0,45 €	0,45 €
4	485 à 524	0,68 €	0,68 €	1,05 €	1,05 €	0,45 €	0,45 €
5	525 à 569	0,90 €	0,90 €	1,40 €	1,40 €	0,60 €	0,60 €
6	570 à 629	0,90 €	0,90 €	1,40 €	1,40 €	0,60 €	0,60 €
7	630 à 709	0,90 €	0,90 €	1,40 €	1,40 €	0,60 €	0,60 €
8	710 à 809	1,08 €	1,08 €	1,67 €	1,67 €	0,72 €	0,72 €
9	810 à 929	1,13 €	1,13 €	1,75 €	1,75 €	0,75 €	0,75 €
10	930 à 1249	1,25 €	1,25 €	1,94 €	1,94 €	0,83 €	0,83 €
11	1250 à 1499	1,28 €	1,28 €	1,99 €	1,99 €	0,85 €	0,85 €
12	1500 à 1999	1,31 €	1,31 €	2,03 €	2,03 €	0,87 €	0,87 €
13	2000 à 2499	1,32 €	1,32 €	2,06 €	2,06 €	0,88 €	0,88 €
14	2500 à 2999	1,35 €	1,35 €	2,10 €	2,10 €	0,90 €	0,90 €
15	3000 et +	1,37 €	1,37 €	2,13 €	2,13 €	0,91 €	0,91 €
16	Extérieurs	2,04€	2,12 €	3,18€	3,30 €	1,36€	1,41 €

Catégorie	Quotient familial	A.L.S.H	A.L.S.H	A.L.S.H	A.L.S.H	A.L.S.H	A.L.S.H	A.L.S.H
		demi-journée avec repas 2023	demi-journée avec repas 2024	(demi-journée avec repas) non réservé fréquentation exceptionnelle 2023	(demi-journée avec repas) non réservé fréquentation exceptionnelle 2024	Journée avec repas 2023	Journée avec repas 2024	
Pour Lillois Lommois Hellemois								
1	0 à 404	1,25 €	1,25 €	1,88 €	1,88 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
2	405 à 444	1,44 €	1,44 €	2,16 €	2,16 €	2,25 €	2,25 €	2,25 €
3	445 à 484	1,64 €	1,64 €	2,46 €	2,46 €	2,54 €	2,54 €	2,54 €
4	485 à 524	1,97 €	1,97 €	2,96 €	2,96 €	2,95 €	2,95 €	2,95 €
5	525 à 569	2,36 €	2,36 €	3,53 €	3,53 €	3,48 €	3,48 €	3,48 €
6	570 à 629	2,63 €	2,63 €	3,94 €	3,94 €	3,78 €	3,78 €	3,78 €
7	630 à 709	2,89 €	2,89 €	4,33 €	4,33 €	4,08 €	4,08 €	4,08 €
8	710 à 809	3,14 €	3,14 €	4,71 €	4,71 €	4,36 €	4,36 €	4,36 €
9	810 à 929	3,52 €	3,52 €	5,28 €	5,28 €	4,77 €	4,77 €	4,77 €
10	930 à 1249	4,13 €	4,13 €	6,20 €	6,20 €	5,61 €	5,61 €	5,61 €
11	1250 à 1499	4,55 €	4,55 €	6,83 €	6,83 €	6,20 €	6,20 €	6,20 €
12	1500 à 1999	4,98 €	4,98 €	7,46 €	7,46 €	6,76 €	6,76 €	6,76 €
13	2000 à 2499	5,80 €	5,80 €	8,70 €	8,70 €	7,87 €	7,87 €	7,87 €
14	2500 à 2999	6,64 €	6,64 €	9,95 €	9,95 €	9,01 €	9,01 €	9,01 €
15	3000 et +	7,49 €	7,49 €	11,23 €	11,23 €	10,16 €	10,16 €	10,16 €
16	Extérieurs	10,74 €	11,16 €	16,12 €	16,75 €	15,72 €	16,33 €	16,33 €

Classes de découverte – Homme

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2024.

CLASSES DE DECOUVERTE (Tarifs par séjour)	Tarif année scolaire 2023-2024	Tarif année scolaire 2024-2025
Ecoles publiques maternelles - Lommois *	53,71 €	53,71 €
Ecoles publiques maternelles - Extérieurs	143,52 €	149,12 €
Ecoles publiques primaires - Lommois *	111,49 €	111,49 €
Ecoles publiques primaires - Extérieurs	323,28 €	335,89 €

* Enfants habitant la Commune de Lomme ainsi que les enfants domiciliés à Lille et Hellemmes

Dérogations

Délibération n°24/... du 13 décembre 2024. Conditions applicables au 1er janvier 2025.

En dehors des grilles tarifaires ci-dessus, différents régimes dérogatoires s'appliquent sous conditions.

Ces régimes dérogatoires sont octroyés sous réserve d'une mise à jour préalable du Dossier Familial Unique (DFU). Les demandes de dérogation doivent être renouvelées chaque année ; elles sont instruites sur la base de la situation des représentants légaux.

Les gratuités et dérogations s'appliquent sur les relevés non encore édités et les suivants.

- **La gratuité**

La gratuité de l'ensemble des services scolaires, péri et extra-scolaires peut être accordée à titre exceptionnel, aux bénéficiaires lillois, lommois et hellemmois, dont la situation sociale se révèle particulièrement difficile. Le Conseil Municipal considère comme telle situation, celle des parents dont les enfants sont scolarisés dans des établissements scolaires lommois du 1er degré public ou privé ou dont les enfants bénéficient des prestations municipales, et dont le niveau de revenu relève de la catégorie 1.

La demande de gratuité doit être formulée par un référent social, avec l'accord de l'utilisateur, et transmise aux services municipaux concernés.

- **La dérogation pour les familles extra-muros**

Pour les familles n'habitant pas Lille, Lomme ou Hellemmes, dont les enfants sont scolarisés dans une école maternelle, élémentaire ou primaire lommoise (établissements scolaires publics ou privés) ou dont les enfants bénéficient des prestations municipales, le bénéfice du tarif lommois pour l'ensemble des tarifs scolaires, péri et extra-scolaires peut être accordé, à condition qu'elles en fassent la demande et qu'elles justifient de leur quotient familial (QF de moins de trois mois).

Le tarif lommois est également appliqué aux familles extra-muros scolarisant leur(s) enfant(s) sur Lomme en raison d'une prise en charge de son (leurs) handicap(s) au sein d'une unité pédagogique spécialisée d'une école primaire lommoise (ULIS, UPE2A, UEMA, UEEA...). Les parents devront fournir à l'appui de leur demande de dérogation les justificatifs utiles (suivi MDPH, association pour enfant allophones ou autre).

En cas de fratrie, les mêmes tarifs lommois seront appliqués pour les consommations de tous les enfants de la famille, pour l'ensemble des prestations municipales rattachées aux écoles primaires lommoises.

- **Dérogations pour les assistantes familiales agréées au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance**

Les assistantes familiales bénéficient du tarif 1 Lommois pour l'ensemble des services péri, extra-scolaires et sur temps scolaire, pour les enfants dont elles ont la garde au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, sur présentation de justificatifs en cours de validité du Conseil Départemental du Nord.

Pass Culture – Homme

Délibération n° 23/220 du 23 juin 2023. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2023.

La commune associée de Lomme rejoint comme la Ville de Lille le dispositif du pass culture porté par la SAS Pass Culture créée par le Ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce dispositif numérique comporte un volet individuel à l'adresse des jeunes de 15 à 20 ans afin de leur permettre d'accéder sur une application dédiée et géolocalisée aux offres culturelles, et un volet collectif à l'adresse des collégiens et lycéens via la plateforme numérique pour l'éducation artistique et culturelle de l'éducation nationale.

Les offres pass culture sont tarifées selon les dispositions prévues dans les grilles tarifaires ci-dessous.

Dans le cadre du volet individuel, concernant spécifiquement l'offre « duo » pass culture, l'accompagnateur du détenteur du pass culture bénéficie du même tarif que ce dernier.

La réservation des offres culturelles doit se faire directement sur l'application pour le volet individuel, et sur la plateforme dédiée pour le volet collectif.

Cours municipaux de musique et danse – Lomme

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024 – Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2024.

COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE ET DANSE		Tarif 1er sept 2023	Tarif 1er sept 2024
ENSEIGNEMENT MUSICAL - par trimestre			
cours de solfège + cours d'instrument ou cours de technique vocale ou département jazz			
ENSEIGNEMENT DE LA DANSE - par trimestre			
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes			
Catégorie	Quotient familial		
1	0 à 404	13,75	13,75
2	405 à 444	17,30	17,30
3	445 à 484	20,95	20,95
4	485 à 524	21,15	21,15
5	525 à 569	23,55	23,55
6	570 à 629	24,20	24,20
7	630 à 709	25,10	25,10
8	710 à 809	27,65	27,65
9	810 à 929	28,65	28,65
10	930 à 1249	32,60	32,60
11	1250 à 1499	33,60	33,60
12	1500 à 1999	34,35	34,35
13	2000 à 2499	35,20	35,20
14	2500 à 2999	35,85	35,85
15	3000 et +	36,55	36,55
Extérieurs dans une commune conventionnée			
Extérieurs	0 à 569	71,70	72,20
	570 à 929	113,65	118,00
	930 et +	227,10	236,00
		340,70	354,00
COURS DE SOLFÈGE - par trimestre			
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes		5,35	5,35
Extérieurs dans une commune conventionnée		10,80	10,80
Extérieurs		56,85	59,00

COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE ET DANSE		Tarif 1er sept 2023	Tarif 1er sept 2024
REDEVANCE INSTRUMENT - par an Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes		en €	en €
Catégorie	Quotient familial		
1	0 à 404	18,35	18,35
2	405 à 444	24,20	24,20
3	445 à 484	26,55	26,55
4	485 à 524	28,65	28,65
5	525 à 569	31,00	31,00
6	570 à 629	34,50	34,50
7	630 à 709	38,10	38,10
8	710 à 809	40,70	40,70
9	810 à 929	44,70	44,70
10	930 à 1249	51,00	51,00
11	1250 à 1499	52,10	52,10
12	1500 à 1999	53,30	53,30
13	2000 à 2499	54,40	54,40
14	2500 à 2999	54,60	54,60
15	3000 et +	56,85	56,85
<p>Les enfants des parents qui travaillent sur Lomme et déjà scolarisés dans la commune se voient appliquer le tarif lommois. Il en est de même pour les enfants qui participent aux associations musicales locales</p>			
CLASSES D'ÉVEIL - par trimestre			
Classe d'éveil musical réservée aux Lommois (5/6 ans)		5,35	5,35
Classe de chant choral réservée aux Lommois pour tout élève non inscrit par ailleurs à l'école municipale de musique et de danse		5,35	5,35
Classe d'éveil à la danse réservée aux Lommois (5/6 ans)		5,35	5,35
ATELIERS - par trimestre			
Réservés aux habitants de Lomme - Lille et Hellemmes		5,35	5,35

Cours de coupe et couture - Lomme

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2024.

COURS DE COUPE ET COUTURE	Tarif au 1er sept 2023 en €	Tarif au 1er sept 2024 en €
COURS - ATELIERS - CLUB DES COUSETTES PAR TRIMESTRE		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes - Ateliers de 2 h	11,15	11,15
Cours ou ateliers de 3 h	16,65	16,65
Extérieurs dans une commune conventionnée		
Ateliers de 2 h	21,85	21,85
Cours ou ateliers de 3 h	32,90	32,90
Extérieurs		
Ateliers de 2 h	50,35	52,31
Cours ou ateliers de 3 h	74,75	77,66
ATELIER CRÉATIF OU STAGE PAR SEANCE		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	5,60	5,60
Extérieurs dans une commune conventionnée	6,65	6,65
Extérieurs	7,85	8,16

Cours de théâtre - Lomme

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2024.

COURS DE THEATRE	Tarif au 1 ^{er} sept 2023 en €	Tarif au 1 ^{er} sept 2024 en €
Ateliers de théâtre pour adultes - par trimestre		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	28,35	28,35
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	112,90	117,30
Cours de théâtre (13 à 17 ans) - par trimestre		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	28,35	28,35
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	112,90	117,30
Classe d'éveil au théâtre (8 - 12 ans) - par trimestre		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	5,35	5,35
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	21,40	22,23

Visites de la ferme éducative - Lomme

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2024.

TYPE DE STRUCTURE	DURÉE DE VISITE	TRANCHE DE VISITEURS	TARIF 2023/2024	TARIF 2024/2025
Etablissement scolaire	½ journée	1 classe	2,10 € par enfant	2,20 € par enfant
Etablissement scolaire	1 journée	1 classe	3,60 € par enfant	3,80 € par enfant
Autre structure que scolaire (5 visiteurs minimum)	½ journée	Entre 5 et 10 visiteurs (hors accompagnateur)	5,10 € par visiteur	5,35 € par visiteur
Autre structure que scolaire (20 visiteurs maximum)	½ journée	Entre 11 et 20 visiteurs (hors accompagnateur)	3,60 € par visiteur	3,80 € par visiteur

Par souci de préserver un nombre conséquent d'animations pour les Lommois, Lillois et Hellemmois, il est proposé de limiter le nombre annuel de créneaux alloués pour les extérieurs, soit :

- 15 visites à la ½ journée pour les établissements scolaires ;
- 5 visites à la journée pour les établissements scolaires ;
- 20 visites à la ½ journée pour les structures hors établissement scolaires.

Les 1/2 journées seront consacrées au programme « découverte sensorielle », sans repas pris sur place.

Les journées seront constituées par une visite, le matin, et des ateliers, l'après-midi ; avec possibilité de repas pris sur place amenés par les visiteurs ; la ferme éducative mettant à disposition la salle d'animation.

Cimetières et columbariums - Lomme

Délibération n° 24/410 du 20 juin 2024 - Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2024

CIMETIERES	Tarif 2024 en €	Tarif 2025 en €
CONCESSIONS - au m²		
15 ans	67,00	67,00
30 ans	133,00	133,00
50 ans	267,00	267,00
SUPERPOSITIONS - au m²		
15 ans	54,00	54,00
30 ans	66,00	66,00
50 ans	133,00	133,00
100 ans	216,00	216,00
Perpétuelles	429,00	429,00

Redevance de réunion de corps : montant du droit de superposition de la concession correspondante.	Tarif 2024 en €	Tarif 2025 en €
COLUMBARIUMS		
Droit d'inhumation au columbarium ou ouverture de case	26,00	26,00
Concessions - pour les urnes (1ère urne)		
10 ans	55,00	55,00
15 ans	78,00	78,00
30 ans	160,00	160,00
50 ans	482,00	482,00
Superpositions - pour les urnes (2ème urne)		
10 ans	25,00	25,00
15 ans	39,00	39,00
30 ans	81,00	81,00
50 ans	242,00	242,00

Occupation du domaine public – Lomme

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2024

MARCHES PUBLICS ET FOIRES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2024 en €	Tarifs 2025 en €	Observations
MARCHES PUBLICS ET FOIRES			
<i>DUCASSES Marais, Mont à Camp, Délivrance</i>			
Manèges, loteries toutes attractions, le m ² (forfait pour 3 jours d'ouverture)	0,40	0,40	
Minimum de perception par installation	1,05	1,05	
Fourgons, roulottes, voitures - par voiture	0,70	0,70	
Droits supplémentaires au-delà du 3ème jour - par jour d'ouverture et par m ²	0,30	0,30	
Minimum de perception par installation et par jour d'ouverture au-delà du 3ème jour	0,55	0,55	
Fourgons, roulottes, voitures, etc... par jour d'ouverture au-delà du 3ème jour et par voiture	0,35	0,35	
<i>AUTRES FETES et KERMESSES</i>			
Manèges, loteries, toutes attractions, le m ²	0,35	0,35	
Minimum de perception par installation	0,65	0,65	
Fourgons, roulottes, voitures, etc... par voiture	0,40	0,40	
<i>DROITS de PLACE aux MARCHES</i>			
Commerçants abonnés (le mètre linéaire)	0,50	0,50	
Commerçants non abonnés (le mètre linéaire)	0,70	0,70	
Posticheurs et démonstrateurs (forfait)	3,45	3,45	
MARCHE DE NOEL			
Location d'un chalet de 3*2m sur la durée du marché (électricité et gardiennage inclus)	270	270	

MARCHES PUBLICS ET FOIRES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2024 en €	Tarifs 2025 en €	Observations
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
1 - Distributeurs mobiles sur chariot- par unité/par an	33,85	33,85	
2 - Emprise sur trottoir - tableaux - panneaux publicitaires - mobilier urbain : portiques destinés à la micro-signalisation publique et commercial	6,10	6,10	au m ² par an
3 - Barrières de rues (interruption de circulation) unité/jour	35,85	35,85	par mobilier et par an
4 - Palissades en saillie sur la voie publique	5,50	5,50	1 unité : 2,50 m barrière Les installations placées à l'intérieur des clôtures et ne présentant pas de saillie sur la voie publique, ne sont pas taxées
a) sans recouvrement publicitaire-au ml/jour -			
1er trimestre	0,25	0,25	a) Longueur des retours
2ème trimestre	0,25	0,25	comprise
3ème trimestre	0,30	0,30	
4ème trimestre	0,30	0,30	
b) publicitaire, au m ² de palissade publicitaire/par jour			
1er trimestre	0,25	0,25	b) Superficie des retours comprise
2ème trimestre	0,40	0,40	sans que la taxation prévue au b) soit
3ème trimestre	0,65	0,65	inférieure à ce qu'elle serait dans le
4ème trimestre	1,35	1,35	cas du a)
5 - Occupation du domaine public sans clôture - au m ² /jour	0,45	0,45	(5-6) toute publicité est interdite sur
6 - Echafaudage - au m ² au sol et par jour			les emprises à l'exception des
1er trimestre	0,25	0,25	panneaux de 1 m2 maximum
2ème trimestre	0,30	0,30	indiquant les noms des entreprises
3ème trimestre	0,35	0,35	de travaux. Si ces panneaux sont
4ème trimestre	0,35	0,35	plus grands, ils sont taxés.

MARCHES PUBLICS ET FOIRES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarifs 2024 en €	Tarifs 2025 en €	Observations
7 - Etais, contrefiches ou picus appuyés sur la voie publique en dehors des clôtures - par unité et par jour	1,35	1,35	Par dérogation spéciale touchant la sécurité publique
8 - Grues, appareils de levage placés au développement en saillie sur la voie publique - au m ² et par jour	0,25	0,25	Droit basé sur surface horizontale de l'emprise (voir 4)
9 - Bascules pèse personnes - par unité et par an	0,70	0,70	
10 - Étalages ou dépôts sur la voie publique y compris les rôtisseries mobiles - par m ² et par mois	5,35	5,35	
Dépôts occasionnels et podiums - par m ² et par jour	0,35	0,35	
11 - Terrasses - au m ² et par an	4,40	4,40	
12 - Stationnement : artistes, photographes, démonstrateurs, abatteurs, posticheurs - au m ² et par jour	1,55	1,55	
13 - Portes tambours sur la voie publique - au m ² et par an	67,40	67,40	Surface de l'emprise faite sur le sol de la voie publique
14 - Supports à bicyclettes - par logement et par mois	1,00	1,00	
15 - Stationnement de véhicules sur la voie publique au m ² et par jour			Une exonération pourra être accordée par le Maire aux véhicules appartenant à des œuvres sociales ou à caractère officiel
a) aux endroits désignés suivant dérogation spéciale	0,40	0,40	
b) véhicules publicitaires ou d'exposition	1,45	1,45	
c) forains caravanes et assimilés	0,25	0,25	
16 - Stationnement de marchands des 4 saisons, de glace, de pommes de terre frites, de confiserie, au m ² et par mois	5,35	5,35	aux emplacements désignés en dehors de ceux réservés aux marchés
17 - Taxi - par véhicule et par trimestre	16,80	16,80	aux emplacements désignés uniquement

Le minimum de perception des droits est fixé à 7,90 €

Les taxes ne sont pas fractionnables. Les taxes annuelles sont dues pour les emprises existant au 1er janvier, quelle que soit la date de suppression de celles-ci, de même que les taxes mensuelles sont dues pour les emprises existant au 1er du mois, quelle que soit la date de la suppression de celle-ci.

Toute demande d'autorisation mensuelle ou annuelle prendra effet au 1^{er} du mois suivant ou de l'année suivante.

En cas de demande pour autorisation immédiate, toute période en cours sera considérée comme due pour sa totalité. Les redevances à l'année seront calculées entièrement sur ce nouveau tarif.

Les droits et taxes sont recouvrables sur le bénéficiaire des objets taxés ou, à défaut, en cas de non-paiement, sur le propriétaire ou usufruitier de l'immeuble, responsable, sauf en ce qui concerne les taxes prévues par le décret portant règlement d'administration publique en date du 11 novembre 1926 dont le paiement est dû par les propriétaires et usufruitiers des immeubles. Les propriétaires dont le domicile est à l'étranger sont tenus de désigner un mandataire en France

Les emprises sur la voie publique qui ne sont pas reprises dans la nomenclature seront taxées par assimilation, sauf les décorations florales dans le cadre des jardins fleuris. Les fractions de mètre sont comptées pour un mètre.

Une surtaxe de 50 % des redevances ci-dessus sera applicable dans un délai d'un mois à tout administré n'ayant pas obtenu l'autorisation de voirie exigible préalablement à l'exécution de tous travaux ou de toutes emprises sur la voie publique, sans que cette mesure puisse être considérée comme entraînant autorisation.

Stationnement de véhicule en autopartage

Délibération n°24/ du 13 décembre 2024 – Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

L'activité d'autopartage est définie par l'article L. 1231-14 du Code des Transports.

Deux services complémentaires sont concernés par les présents tarifs :

- L'autopartage « en boucle » : l'usager prend et repose le véhicule dans la même station ;
 - L'autopartage en libre-service intégral « free floating » : départ de station d'attache, le véhicule est repéré et loué sur l'espace public par l'usager.
- La redevance d'occupation du domaine public est due par tout opérateur labellisé (par la Métropole Européenne de Lille) autopartage en boucle ou en free floating.

<u>INTITULE</u>	<u>PERIODE</u>	<u>UNITE</u>	<u>TARIF (en €)</u> <u>01/01/2025</u>	<u>Evolution</u>
Stationnement de véhicule en autopartage	/mois	Forfaitaire/véhicule	25,60	2,4%

Location de salles -Lomme

Délibération n° 23/629 du 8 décembre 2023. Tarifs applicables au 1er janvier 2024

	Tarif 2024 en €	Tarif 2025 en €
SALLE LE DENIER		
En semaine (1 h à 5 h d'occupation)		
<i>La salle est actuellement fermée en raison de conditions de sécurité non réunies.</i>		
<i>Salle & verres</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	198,70	198,70
Particuliers habitant la Commune	204,00	204,00
Associations & Particuliers extérieurs à la Commune	319,00	319,00
<i>Cuisine & vaisselle</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	102,10	102,10
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	102,10	102,10
Particuliers habitant la Commune	104,00	104,00
Associations & Particuliers extérieurs à la Commune	123,00	123,00
Heure supplémentaire	35,00	35,00
Samedi, dimanche et jours fériés (12 h à 21 h) - (20 h à 2 h du matin)		
<i>Salle & verres</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	295,65	295,65
Associations extérieures à la Commune	480,00	480,00
<i>Cuisine & vaisselle</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	102,10	102,10
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	102,10	102,10
Associations extérieures à la Commune	121,00	121,00
Samedi, dimanche et jours fériés (12 h à 21 h)		
<i>Salle & verres</i>		
Particuliers habitant la Commune	338,00	338,00
Particuliers extérieurs à la Commune	480,00	480,00
<i>Cuisine & vaisselle</i>		

	Tarif 2024 en €	Tarif 2025 en €
Particuliers habitant la Commune	104,00	104,00
Particuliers extérieurs à la Commune	123,00	123,00
Heure supplémentaire	35,00	35,00
SALLE MAISON DES ENFANTS		
Utilisation les samedi - dimanche et jours fériés (12 h à 21 h) - (20 h à 2 h du matin)		
<i>de 250 à 350 personnes</i>		
<i>Grande Salle & verres</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	359,65	359,65
Associations extérieures à la Commune	581,00	581,00
<i>Cuisine & vaisselle</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	213,45	213,45
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	213,45	213,45
Associations extérieures à la Commune	243,00	243,00
<i>plus de 350 personnes</i>		
<i>Grande Salle & verres</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	479,40	479,40
Associations extérieures à la Commune	772,00	772,00
<i>Cuisine & vaisselle</i>		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	236,30	236,30
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	236,30	236,30
Associations extérieures à la Commune	304,00	304,00
SALLE JEAN JAURES (Hôtel de ville)		
Associations locales		
Associations hors Homme et autres (pour une durée de 4 heures d'occupation réelle)	Gratuit	Gratuit
	141,00	141,00
SALLE DES CANUTS (Espace Tisserands)		
Associations locales		
Associations hors Homme et autres (pour une durée de 4 heures d'occupation réelle)	Gratuit	Gratuit
	141,00	141,00

Mise à disposition d'espaces municipaux – Accueil de tournages

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024 – Tarifs applicables au 1er juillet 2024

Tarifs applicables pour tout tournage pour la mise à disposition d'un bâtiment communal (Hôtel de ville, école, ...)

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Mise à disposition à la journée	500€/jour	500€/jour
Mise à disposition à la ½ journée	250€/ ½ journée	250€/ ½ journée
Mise à disposition à l'heure	60€/heure	60€/heure

Piscine municipale – Lomme

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables au 1^{er} septembre 2024.

PISCINE MUNICIPALE	Tarif 2023/2024 en €	Tarif 2024/2025 en €
ENTRÉES		
Adulte tarif normal	3,00	3,00
Jeune tarif normal (6 à 18 ans)	1,80	1,80
Adulte tarif réduit (1)	1,70	1,70
Jeune tarif réduit (1) (6 à 18 ans)	1,20	1,20
Tarif social (2)	0,70	0,70
PASS SENIOR (3)	1,70	1,70
PASS SENIOR (3) (période bleue) dimanche de 8h à 10h	1,20	1,20
SCOLAIRES		
Collèges et lycées de la commune (à l'unité) - (par convention)	0,60	0,60
Écoles des communes environnantes (créneau 3/4 h - le couloir)	95,00	95,00
CARTE D'ABONNEMENT		
Adulte tarif normal (10 entrées) (4)	23,40	23,40
Adulte tarif réduit (1) (10 entrées) (4)	15,20	15,20
Jeunes (6 à 18 ans) tarif normal (10 entrées) (4)	14,50	14,50
Jeunes (6 à 18 ans) tarif réduit (1) (10 entrées) (4)	10,00	10,00
PASS SENIOR (3) (4)	14,50	14,50
GROUPES		
Groupe (+10 pers) Lomme, Lille, Hellemmes	1,00	1,00
Groupe (+10 pers) autres communes (sur réservation)	2,00	2,00
GRATUITÉ		
Enfant de moins de 6 ans accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit
Écoles primaires et maternelles publiques et privées sous contrat de Lomme	Gratuit	Gratuit
ACM de Lomme	Gratuit	Gratuit
Actions sportives de proximité (sur réservation)	Gratuit	Gratuit

PISCINE MUNICIPALE	Tarif 2023/2024 en €	Tarif 2024/2025 en €
ANIMATIONS		
Ticket leçon à l'unité - tarif normal	8,40	8,40
Ticket leçon à l'unité - tarif réduit (1)	4,90	4,90
Ticket animation à l'unité - tarif normal	6,90	6,90
Ticket animation à l'unité - tarif réduit (1)	2,30	2,30
Carte de 10 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif normal (5)	66,60	66,60
Carte de 10 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif réduit (1) (5)	38,70	38,70
Carte de 10 séances (entrée + 1/2 h d'animation) tarif normal (4)	55,60	55,60
Carte de 10 séances (entrée + 1/2 h d'animation) tarif réduit (1) (4)	16,90	16,90
Stage de 5 leçons (entrée + 40 mn de leçon) tarif normal (5)	35,00	35,00
Stage de 5 leçons (entrée + 40 mn de leçon) tarif réduit (1) (5)	21,00	21,00
Carte de 5 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif normal (5)	35,00	35,00
Carte de 5 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif réduit (1) (5)	21,00	21,00
PASS ANNUEL		
Pour les 6 – 18 ans Pass annuel résident ou réduit (5)	95,30	95,30
Pour les 6 – 18 ans Pass annuel non résident (5)	144,70	144,70
Pour les + de 18 ans Pass annuel résident ou réduit (5)	126,80	126,80
Pour les + de 18 ans Pass annuel non résident (5)	192,50	192,50

- (1) Le tarif réduit est applicable, sur présentation des justificatifs correspondants, aux personnes ci-dessous :
- Lycéen et étudiant sur présentation de leur carte
 - Titulaire de la carte Pass' Sport résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes
 - Titulaire de la carte jeune (âgé de 16 à 25 ans) résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes : prolongation du tarif réduit : jeunes
 - Tous publics, dès lors que la vigilance orange /niveau 3 du plan canicule est déclenchée – valable uniquement sur les entrées individuelles.
- (2) Le tarif social est réservé aux usagers porteurs d'une attestation délivrée par le Centre Communal d'Action Sociale de Lomme et aux lommeois porteurs de la carte Pôle Emploi ainsi qu'aux enfants en famille d'accueil dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- (3) Le tarif PASS SENIOR est réservé aux personnes titulaires de la carte PASS SENIOR résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes.
- (4) Carte nominative valable 2 ans de date à date
- (5) Carte nominative valable 1 an de date à date

Ludothèques – Lomme

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables au 1^{er} juillet 2024.

	Tarif 2023/2024 en €	Tarif 2024/2025 en €
Adhésion annuelle Lille Lomme Hellemmes	7,00 €	7,00 €
Adhésion annuelle extérieurs	70,00 €	72,73 €
<u>Dédommagement</u> : désormais on demande le remplacement de la pièce ou du jeu		

Maison Folie Beaulieu

Délibération n°24/410 du 20 juin 2024. Tarifs applicables depuis le 1^{er} juillet 2024.

EVENEMENTS CULTURELS ET D'ANIMATION

OFFRES	Tarif plein 2024	Tarif plein 2025	Tarif réduit 2024	Tarif réduit 2025
ARTS VIVANTS				
Spectacles ou concerts uniques				
Répétitions publiques, spectacles amateurs, "workin progress"	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Contes, lectures, conférences	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Projections et conférence avec intervenants de renommée nationale ou internationale				
Petits concerts, cabarets, "labo", show case	5,20	5,20	3,15	3,15
Artistes de renommée internationale	16,50	16,50	12,30	12,30
Artistes de renommée nationale	9,30	9,30	9,30	9,30
Artistes de renommée régionale	7,20	7,20	4,10	4,10

OFFRES	Tarif unique 2024	Tarif unique 2025
Jeune Public		
Séances scolaires petites formes	Gratuit	Gratuit
Séances scolaires grandes formes	Gratuit	Gratuit
Spectacles jeune public petites formes	3,20	3,20
Festivals, Soirées composées		
Soirées festival, pluridisciplinaires régionales	10,30	10,30
Soirées festival, pluridisciplinaires nationales	12,30	12,30
Soirées festival avec programmation internationale	14,40	14,40
Evénements exceptionnels avec programmation internationale	14,40	14,40

OFFRES		Tarif plein 2024	Tarif plein 2025	Tarif réduit 2024	Tarif réduit 2025
ARTS VISUELS					
Principales expositions		Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Exposition d'artistes de grande renommée internationale		5,15	5,15	3,15	3,15
Expositions exceptionnelles, installations spécifiques		7,20	7,20	5,15	5,15
Tarif unique "exceptionnel"		5,15	5,15	5,15	5,15
STAGES ET ATELIERS (par personne)					
Petits modules					
Stages de sensibilisation, action spécifique					
Groupes, Centres sociaux, maison de quartier					
Professionnels / Individuels					
Grands modules (stages internationaux)					
Groupes, Centres sociaux, maison de quartier					
Professionnels					
Individuels					
		7,20€/jr	7,20€/jr	5,15€/jr	5,15€/jr
				8,20€/jr	8,20€/jr
				30,80€/jr	30,80€/jr
		51,30€/jr	51,30€/jr	30,80€/jr	30,80€/jr

Le tarif "réduit" s'applique aux titulaires de la carte "Pass sénior", aux moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA socle (ex. RMI), étudiants et intermittents. La gratuité est accordée sur réservation et sur séances spécifiquement annoncées aux groupes scolaires, aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Lomme, Lille et Hellemmes.

Tout mineur non accompagné d'un adulte se verra refuser l'accès aux manifestations.

LOCATION DE SALLE

	ASSOCIATION LOCALE			
	1ère utilisation		2ème utilisation	
	Tarif 2024 en €	Tarif 2025 en €	Tarif 2024 en €	Tarif 2025 en €
Salle de convivialité et bar :				
En semaine (1 à 5 heures d'occupation -au-delà : 30 €/ heure supplémentaire)				
Salle + verres	Gratuit*	Gratuit*	255,00	255,00
Samedi, dimanche et jour férié (12 h / 21 h ou 20 h / 2 h du matin)				
Salle + verres	Gratuit*	Gratuit*	355,00	355,00
Salle de spectacles (hors convention de partenariat) :				
Configuration standard (réunion) 220 places assises				
Majoration pour aide technique ponctuelle	gratuit	gratuit	405,00	405,00
Majoration pour aide technique permanente	51,00	51,00	51,00	51,00
Configuration sans gradin (550 personnes)	61,00	61,00	61,00	61,00
	51,00	51,00	305,00	305,00
Salle d'Arts plastiques	gratuit	gratuit	16,00 € /heure	16,00 € /heure
Studio d'enregistrement	gratuit	gratuit	31,00 € /heure	31,00 € /heure

*gratuité accordée une fois par an